

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	28 décembre 2017
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	20 décembre 2017

Référence	CM-CR-2017-016
État du document	Validé

Présents	Sylvie BEZANNIER Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Ludovic NADEAU	Claude NIOCHAUT Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoirs	Didier RIVIERE donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER	
Absents	Patrick BARDE Clementine BOUBON—DENIS Laurent DUMONT Jonathan HUET Corinne LUCAS Josette MATTRAY Lydie ZIMMERMANN	
Secrétaire de séance	Lionel GAUTHIER	
Secrétaire de mairie		
Début de séance	20h00	
Fin de séance	20h53	

ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de séance.....	02
02 - Approbation du CR de la dernière séance en date du 24 novembre 2017.	02
03 - Délégations de Monsieur le Maire.....	02
04 – Budget.....	02
- décision modificative n°5	
- ouverture budgétaire 2018, section d'investissement	
05 – Résultat de la commission d'appels : bibliothèque – médiathèque.....	03
06 – Subventions.....	04
07 – Contentieux.....	04
08 – Ventes et acquisitions.....	04
09 – Conseil des Sages : appel à candidature.....	04
10 - Informations des différents départements communaux.....	04
11 – Clôture de séance.....	04



Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne le pouvoir qu'il a en sa possession Didier RIVIERE donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 décembre 2017, le conseil municipal a été à nouveau convoqué, dans les mêmes formes, le jeudi 28 décembre e à 20 heures et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

DELIBERATION 2017-126

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Lionel GAUTHIER accepte le poste.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Fillon, élu en mars 1977 puis en 1979 et de 1983 à 1989 en qualité d'adjoint.

02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 24 novembre 2017

Délibération 2017-127

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 24 novembre 2017.
Aucune remarque n'étant faite.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

03. Délégation de Monsieur le Maire

Délibération 2017-128

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures :

Décision 2017-14

Déclaration d'intention d'aliéner depuis le 24 juillet 2017. La commune renonce à son droit de préemption.

DATE	N° ENREGISTREMENT	CADASTRE	M2	PRIX AU M2	NOTAIRE	NATURE
05/07/2017	DIA 028 309 17 00014	AC345	1427m2	36,79 €	Me GRANGER Franck	Bâti
13/07/2017	DIA 028 309 17 00015	AB8	644m2	263,97 €	Me TOURTAUD Philippe	Bâti
07/09/2017	DIA 028 309 17 00016	AC267	480m2	235,41 €	Me TOURTAUD Philippe	Bâti
20/09/2017	DIA 028 309 17 00017	AB216	423m2	342,78 €	Me COSSON Dominique	Bâti
11/10/2017	DIA 028 309 17 00018	AB116	1021m2	181,19 €	Me REPAIN Edouard	Bâti
13/10/2017	DIA 028 309 17 00019	AC360 et 362	629m2	100,15 €	Me DELOUBES Pierrette	Non bâti
15/10/2017	DIA 028 309 17 00020	AE39	1381m2	166,54 €	Me TOURTAUD Philippe	Bâti

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

04. Budget

Délibération 2017-129 – Décision modificative n°5

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative, numéro 5 et laisse la parole à Ludovic NADEAU.

SECTION de FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
D 73928	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	7 773,00 €	
	TOTAL D 014 : Atténuations de produits	7 773,00 €	
D 023	Virement à la section d'investissement	2 862,00 €	
	TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	2 862,00 €	
R 722	Immobilisations corporelles		1 432,00 €
	TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 432,00 €
D 678	Autres charges exceptionnelles	- 9203,00 €	
	TOTAL D 67 : charges exceptionnelles	- 9203,00 €	
TOTAL GENERAL		1 432,00 €	1 432,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
R 021	Virement de la section de fonctionnement		2 862,00 €
	TOTAL R 021 Virement de la section de fonctionnement		2 862,00 €
D 21318	Autres Bâtiments publics	712,00 €	
D 2135	Install° générales, agencements, aménagements des construct°	720,00 €	
	TOTAL D040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 432,00 €	
D 2188	Autres immobilisations corporelles	1 430,00 €	
	TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	1 430,00 €	
TOTAL GENERAL		2 862,00 €	2 862,00 €

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la décision modificative n°5

ADOpte à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2017-130 – Ouverture budgétaire 2018, section d'investissement

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017, non compris les crédits, afférents au remboursement de la dette, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1, soit pour :

- le chapitre 20 - 5 415,00€
- le chapitre 21 - 218 916,00€

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** l'ouverture budgétaire 2018 pour la section d'investissement

ADOpte à l'unanimité par le conseil municipal

05. Résultat de la commission d'appel d'offres : bibliothèque / médiathèque

Vu l'appel d'offres paru le 8 novembre 2017 sur les sites de l'association des Maires et de Chartres Métropole,

Vu les candidatures qui avaient jusqu'au vendredi 15 décembre 2017 à midi,

Cet appel d'offres comportait 12 lots.

Vu la Commission d' Appel d'Offres du 18 décembre 2017, Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que l'analyse est en cours de renégociation des prix.

06. Subventions

Point enlevé de l'ordre du jour

07. Contentieux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'affaire qui l'oppose à une habitante de Prunay le Gillon passe au tribunal administratif d'Orléans le 16 janvier 2018.

08. Ventes et acquisitions

Point enlevé de l'ordre du jour

09. Conseil des Sages : appel à candidature

Délibération 2017-131

Suite au décès de Michel Fillon, il y a lieu de compléter le conseil municipal des Sages. Monsieur le Maire sollicite le conseil pour qu'il l'autorise à faire appel à candidature.

Monsieur le Maire rappelle les conditions pour se présenter :

- être âgé de 60 ans et plus
- résider sur Prunay le Gillon
- être sans activité professionnelle, ni mandat électif

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel à candidature

ADOpte à l'unanimité par le conseil municipal

10. Informations des différents départements communaux

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Chartres Métropole :

- rapport d'activités 2016

Ecole Roger Judenne

- risque de fermeture d'une classe
- livraison de la première classe

- les compétences eaux pluviales, eaux usées et eaux potable sont transférées à Chartres Métropole

- un courrier va être adressé aux agriculteurs leur rappelant les règles de sécurité et de bonne cohabitation sur la voie publique (boues...).

11. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h53.